

Intervention du Président de la FEDEM lors de l'Assemblée du SYCOM

Le 17 octobre, le Président de la FEDEM était l'invité du Syndicat Monégasque des Professionnels de la Communication (SYCOM). Son intervention lors de l'Assemblée Générale du Syndicat a permis d'expliquer l'importance des actions économiques, sociales et juridiques de la FEDEM pour défendre les intérêts des entreprises monégasques et maintenir un environnement favorable à leur développement.



© Julian Giurca / Caroli Com

De gauche à droite, le Bureau Syndical 2019 du SYCOM : Sophie Bourdillon, Maurice Cohen, Francesco Caroli, Roberto Testa, Eric Battaglia

Après avoir présenté l'historique et les missions de la FEDEM, Philippe ORTELLI a fait le point sur les dossiers législatifs et réglementaires dans lesquels la FEDEM s'est impliquée : des évolutions de la Médecine du Travail pour que la loi intègre certaines mesures encadrant davantage l'inaptitude des salariés au travail, à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en passant par le harcèlement et la violence au travail, la réglementation du travail de nuit, et l'évolution de la législation en matière de travail dominical... La FEDEM a également continué de porter, aux côtés de l'USM et avec le soutien du Gouvernement, le projet de création d'une Caisse de Retraite Complémentaire Monégasque. L'occasion aussi de revenir sur les services fournis par la FEDEM aux entreprises membres, et en particulier l'assistance juridique précontentieuse gratuite en droit social monégasque. « Pour prévenir d'éventuels litiges, nos adhérents peuvent consulter gratuitement nos juristes qui répondent à leurs interrogations juridiques et sociales », a-t-il précisé. Et d'évoquer aussi le dispositif de formation professionnelle qui permet depuis 20 ans aux entreprises monégasques de développer les compétences de leurs salariés en langues étrangères, français pour étrangers, informatique/bureautique, techniques d'accueil, management/RH, en bénéficiant d'une rétrocession de 25 à 30 % HT allouée par le Gouvernement via la FEDEM.

Il a conclu son intervention en rappelant pourquoi il est important d'adhérer à la FEDEM qui travaille pour le bien commun et défend les chefs d'entreprises de tous secteurs, même dans des dossiers qui peuvent sembler anodins, mais dont l'issue peut impacter négativement leurs activités.

« Si nous voulons que le modèle monégasque perdure, l'action d'une structure comme la nôtre est indispensable pour porter la bonne parole auprès des Autorités, ainsi qu'au sein des organisations socio-économiques du pays », a-t-il insisté.

L'Assemblée a aussi permis de dresser le bilan de l'exercice précédent et de valider le plan d'actions du SYCOM pour 2019. Parmi les priorités : le changement de la dénomination du « Syndicat Monégasque des Professionnels de la Communication » en « Chambre Monégasque de la Communication », la proposition d'extension de la marque collective SYCOM aux autres branches d'activités de la FEDEM, le renforcement de la représentativité du syndicat, l'organisation d'un concours de créativité des agences monégasques de communication, et le renforcement de la communication dans la presse, en particulier pour y valoriser les entreprises adhérentes. Les membres ont aussi élu le nouveau Bureau Syndical suivant :

- Francesco Caroli,
Président (CAROLI COM & CAROLI PRINT)
- Roberto Testa,
Secrétaire Général (CAROLI MEDIA)
- Éric Battaglia, Trésorier
(PRINCESSE DE NUIT PRODUCTION)
- Sophie Bourdillon,
Vice-présidente (MEDIA PARTNER)
- Maurice Cohen,
Vice-président (MONACO COMMUNICATION)